



L'autodétermination : Un défi pour les cadres?



Mardi 27 Mai 2025
8h30 à 17h



Palais Beaumont
Allée Alfred de Musset
64000 Pau





On date l'apparition du terme autodétermination à la fin du XVII^e, époque à laquelle on en trouve trace dans un dictionnaire anglais, on y parle déjà de « détermination de la pensée » ou de la « volonté d'une personne envers un objet ». Viendront ensuite plusieurs acceptions politiques, touchant notamment au droit des peuples à être indépendants, à s'autogouverner.

Il faut attendre la fin des années 70 pour que le terme soit appliqué aux personnes handicapées en le définissant comme « l'un des besoins psychologiques favorisant l'épanouissement de l'individu ».

Depuis, les travaux, références et définitions sont nombreux, émanant notamment de l'ANESM puis de la HAS, dans le cadre de plusieurs recommandations de bonnes pratiques. On y met notamment l'accent sur la compétence qui permet de faire des choix et de prendre des décisions relatives à sa propre qualité de vie, de se fixer des objectifs, de résoudre des problèmes, de savoir défendre son point de vue, de s'instruire par soi-même, ainsi que sur les forces de la personne et les conditions de vie favorables à la réussite et au succès. Le focus a également été mis sur cette thématique dans le cadre du nouveau référentiel d'évaluation des ESMS, l'autodétermination figurant au rang des grandes valeurs à promouvoir. On souligne donc aujourd'hui les compétences, acquises ou à acquérir, mais aussi l'environnement, que l'on dit plus ou moins capacitant, c'est-à-dire plus ou moins favorable à l'émergence de ces compétences, plus largement à donner une place aux personnes handicapées. Cet apprentissage se construit donc dans l'interaction, nécessitant que l'entourage proche (famille, professionnels) soit aussi capable de s'autodéterminer et se montrer "autrement capable", pour soutenir la personne en situation de handicap.

Ramené à la dynamique de fonctionnement des ESMS, le colloque nous invite tout d'abord à réfléchir à la question du caractère capacitant de nos organisations, au soutien que nos équipes peuvent (doivent ?) proposer aux personnes accueillies pour favoriser leur autodétermination.

Il ramène inévitablement, selon une métaphore du ruissellement empruntée à d'autres, au management des équipes, sous l'angle de l'injonction paradoxale envoyée à certaines : tout est contrôlé, verrouillé, protocolisé, rationalisé, mais vous devez en parallèle incarner un environnement ouvert et capacitant pour les personnes handicapées.

C'est précisément cette incontournable évolution des fonctions managériales que nous souhaitons aborder : Comment intégrer les exigences des politiques publiques tout en préservant la qualité et la pertinence des services offerts ? Comment adapter les pratiques managériales pour favoriser véritablement l'autodétermination des usagers tout en respectant les contraintes organisationnelles et budgétaires ? Comment garantir et soutenir l'autodétermination et la responsabilisation des professionnels tout en garantissant une qualité de service ?

Ce colloque se propose de répondre à ces questions en réunissant des experts, des praticiens et des décideurs pour partager leurs expériences, leurs défis et leurs réussites. Ensemble, nous explorerons les meilleures pratiques et stratégies pour soutenir et promouvoir ce mouvement en cours de transformation de l'offre.

Programme

8h30 - Accueil convivial des participants

9h00 - Ouverture de la journée

Christian ESPIL, Président, LesPEP64
Philippe SCHNEIDER, Président, CREAL
Nouvelle-Aquitaine

9h15 - Les évolutions du secteur, les
conséquences sur le management, focale
de la transformation des ESAT

Gérard ZRIBI, Fondateur de ANDICAT,
ex Directeur d'association

10h15 - Intelligence artificielle,
management et travail social

Didier DUBASQUE, Chroniqueur social

11h15 - Pause

11h30 - Quelle posture autodéterminante
pour les managers d'aujourd'hui ?

Éric FIAT, Philosophe, Professeur des
Universités, Ecrivain

12h30 - Déjeuner libre

14h00 - Atelier Forum
"L'évolution des systèmes face
à l'autodétermination"

Animé par

Stéphane GRACIA, Directeur
Général Adjoint, LesPEP64
Et Thierry DIMBOUR, Directeur
du CREAL Nouvelle-Aquitaine
avec :

- **ALGEEI**
- **Didier DUBASQUE**
- **Thomas BOUQUET**,
Entrepreneur et innovateur
social
- **Marc AZAVANT**,
Membre du Conseil
scientifique de la Chaire
Aditus Université de Pau et
des Pays de l'Adour
- **Grand témoin :**
Alain DEWERDT,
Psychologue clinicien,
Consultant,
Ancien Directeur Général
dans le secteur social,
médico-social et sanitaire

16h00 - Pause

16h15 - Les parallèles entre
le rugby de haut niveau et le
management

Marc LIEVREMONT, ancien
joueur professionnel de rugby,
ancien sélectionneur de l'équipe
de France, commentateur
sportif, conférencier

17h00 - Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DU COLLOQUE & INFOS



Palais Beaumont
Allée Alfred de Musset
64000 PAU

05 59 11 20 00

Site internet : pau-congres.com



CONDITIONS D'INSCRIPTION & D'ANNULATION



Tarifs :

130 € par personne

(Tarif dégressif à partir de 6 personnes - Tarif étudiants : 25 €)

Déjeuners et hébergement non inclus

Inscription en ligne **ici** : <https://creai-na.galic.fr/>

Si besoin spécifique (accessibilité, interprétariat...), nous vous remercions de bien vouloir nous le préciser par mail au moment de votre inscription à : info@galic.fr (en indiquant votre numéro de dossier).

- ➔ Seules les demandes d'annulation signifiées par écrit au plus tard le 6 mai 2025 (cachet de la poste) feront l'objet d'un remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier).
- ➔ Les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte après le 6 mai 2025, le montant des inscriptions restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit, seront admises jusqu'au 19 mai 2025.
- ➔ En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates et les horaires de la manifestation, comme d'annuler la manifestation. Les frais d'inscription seront alors remboursés déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier).

HEBERGEMENT

Pour une réservation hôtelière, c'est **ici**

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contactez le CREA Nouvelle-Aquitaine :

creai-nouvelleaquitaine.org



info@creai-nouvelleaquitaine.org



05 57 01 36 60